



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2026
Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 janvier 2026
Date de publication : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johanny HU, Jean-Marie SABOURIN.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Sabrina GENAUZEAU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Président de séance : Daniel JOLLIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260128-DE-2026-01-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Secrétaire de séance : Angélique CAMARA

Réception par le préfet : 30/01/2026



DE-2026-01-15 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES BAUSSAIS 2 TRANCHE 2 - AVANT-PROJET

Rapporteur : Bernard COMTE

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA BAUSSAIS2 Tranche 2, le groupement de maîtrise d'œuvre, avec comme mandataire A2i infra, a finalisé les études d'avant-projet.

Principes d'aménagement :

- **Extension de la ZA Fief de Baussais** avec création de cheminements, circulation piétonne et cyclable et voie de desserte avec placette de retournement. Noues d'infiltration plantées pour la gestion des eaux pluviales. Aménagement de 3 lots (186 437m², 15 574m² et 15 078m²) et 2 lots divisibles (5 298m² et 6 309m²).
- **Aménagements annexes :**
 - Chemin rural carrossable reliant la sortie RD142 et la rue de la Pérouse,
 - Sécurisation du carrefour de la voie de sortie sur RD 142 et reprise de la voirie Fief de Baussais (élargissement et nouvelle structure de voirie lourde, reprise la chaussée existante et création d'un ilot directionnel),
 - Création d'accès parcelle Lot n°1 - Soignon (depuis la rue de la Pérouse) et sécurisation accès principal entrée/sortie ainsi que le Lot n°2- poste source depuis RD142
 - Aménagement du carrefour CRER et rue Anita Conti.
- **Requalification bout rue de la Pérouse** : sens unique et reprise de la chaussée existante avec noue d'infiltration plantée.
- **Requalification de la voirie existante ZA Fief de Baussais :**
 - Optimisation/ remblaiement du bassin EP existant
 - Elargissement et nouvelle structure de voirie lourde
 - Reprise de la chaussée existante et des accès
 - Création de stationnements perméables
 - Création de noues d'infiltration plantées
 - Cheminement piéton et cycles

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 835 225,28 €HT.

En fonction des finalisations des dossiers réglementaires en cours et de leur instruction, les travaux devraient démarrer au 2^{ème} semestre 2026 pour une durée de 11 mois (7 mois phase provisoire, 3 mois phase définitive).


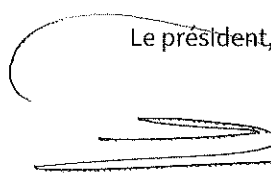
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis du comité de pilotage du 03 décembre 2025,
Vu l'avis du bureau communautaire du 07 janvier 2026,

Considérant les études d'avant-projet portant sur la Zone d'Activité Baussais 2 Tranche 2, située les communes de La Crèche et François, menées par la maîtrise d'œuvre A2i infra ;
Considérant les principes d'aménagement proposés par la maîtrise d'œuvre et le coût estimé des travaux à la somme de 1 835 225,28 €HT ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE VALIDER les études d'avant-projet et de lancer les études projet ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives relatives au marché de maîtrise d'œuvre et à notifier le marché au profit du groupement.

Le président,



Le/la secrétaire de séance,

